

Défenseur: M. Piquet. — 3e affaire: Tentative d'incendie volontaire. Zola-Marie Verhille; 5 témoins. — Défenseur: M. A. d'Hooghe.

Mardi 4 mai. — Ministère public: M. de Lajoussière, substitut. — 1re affaire: Exposition d'effets de M. Piquet; 3 témoins. — Défenseur: M. Degrand. — 2e affaire: Vols qualifiés. Marcel-Léon Dubecq; Adolphe Ducalette; Henri Victor Legault; 15 témoins. — Défenseurs: M. P. P. Thierry, Chappuis et de Guem.

Mardi 4 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — 1re affaire: Abus de confiance. Lucien-Faust Huriat; 3 témoins. — Défenseur: M. A. d'Hooghe. — 2e affaire: Incendie volontaire. Edouard-Eli Vanderwal; 11 témoins. — Défenseur: M. Poulton.

Mardi 4 mai. — Ministère public: M. de Lajoussière, substitut. — 1re affaire: Coupes suivis d'infirmité. Henri-Louis Nageyart; 5 témoins. — Défenseur: M. Soirand. — 2e affaire: Meurtre. Louis-Camille Métais; 3 témoins. — Défenseur: M. Desort.

Vendredi 7 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — 1re affaire: Infirmité. Marie-Févez, veuve Moronville; 3 témoins. — Défenseur: M. Escoffier. — 2e affaire: Allentat à la pudeur et coups. Victor Lemaire; 3 témoins. — Défenseur: M. d'Hooghe.

Samedi 8 mai. — Ministère public: M. de Lajoussière, substitut. — 1re affaire: Allentat à la pudeur et coups. Victor Lemaire; 3 témoins. — Défenseur: M. X. — 2e affaire: Vol qualifié. Gustave-Charles Laxus; 15 témoins. — Défenseur: M. P. P. Thierry.

Lundi 11 mai. — Ministère public: M. de Lajoussière, substitut. — 1re affaire: Vols qualifiés et complicité. Oscar Zennovot, Gustave Leman, Charles-Louis Dubar, Céline Coussart, Yvonne Leman; 15 témoins. — Défenseurs: M. X. — 2e affaire: Coupes suivis de mort. Henri Fontaine; 4 témoins. — Défenseur: M. Pasquet.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — 1re affaire: Allentat à la pudeur. Jules-Auguste Marchal; 3 témoins. — Défenseur: M. Degrand. — 2e affaire: Abus de confiance. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

Mardi 12 mai. — Ministère public: M. Bossu, avocat-général. — Meurtre. Vol qualifié et complicité. Louis-Joseph Allroff et Marie-Victorine Signac; 2 témoins. — Défenseurs: M. Henri Robert et E. Coudreau.

de Lille et des environs a voté j'ordre du jour suivant: Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Commission administrative du Syndicat, dans sa réunion de mercredi 29 avril, envoi son salut syndical et fraternel en son nom et au nom du syndicat en général, aux camarades du nouveau syndicat textile de La Gorgue-Estaires, et les invite à persévérer dans leurs revendications et à rester unis dans la lutte syndicale.

Batailles, 30 avril 1903.

Monsieur le Maire, L'Assemblée plénière des grévistes de La Gorgue-Estaires, a décidé que les délégués se rendront à la mairie, demain matin 1er mai, à neuf heures, afin de vous remettre leurs revendications en vous priant de vouloir bien les envoyer à M. le préfet qui les fera parvenir à M. le président du Conseil des ministres.

Nous vous prions, en conséquence, Monsieur le Maire, de vouloir bien donner des instructions, afin que MM. les chefs militaires et M. le commissaire de police ne mettent aucune entrave à cette manifestation ouvrière, dont nous garantissons le calme absolu.

Avant-hier mercredi, les patrons, escouant la lassitude, ou plutôt la misère de leurs ouvriers, espérant qu'ils se courberaient et réintégreraient les usines, la fête basse, avaient allumé les feux et fait marcher les métiers. Mais, contre leur attente, aucun ouvrier ne s'est présenté au travail; il n'y a pas eu une seule défection. Aussi hier matin, n'ont-ils pas recommencé l'expérience.

Que les patrons n'essayent pas de décourager les ouvriers qui les ont poussés à bout; tous se sentent aujourd'hui solidaires, tous sont à ce point persuadés de la légitimité de leurs revendications, qu'ils sont décidés, à attendre au prix des plus durs sacrifices, que leurs revendications leur soient accordées.

Il s'agit de la vie, et par leur attitude si digne et par leurs actes.

Hier soir, à six heures, une foule compacte de grévistes se pressait au siège du syndicat. Les citoyens Desmonts, Lemaire, Scholier et Dandruze. D'autres municipalités seront également sollicités pendant toute la durée de la grève.

Nous sommes convaincus que partout, la recette sera fructueuse; la cause des grévistes de La Gorgue-Estaires est si profondément juste, qu'il n'est pas un camarade, pas un démocrate, qui ne veuille donner son obole aux quêteurs qu'il rencontre.

Ajoutons, du reste, sans vouloir faire connaître les ressources dont ils peuvent disposer, que les grévistes ont les plus satisfaisants des premiers résultats obtenus.

ADRESSE AU P. R. S. Le président de la réunion donne connaissance de la lettre du Conseil général du Parti Républicain Socialiste envoyant aux camarades en grève l'obole du Parti. L'Assemblée plénière des grévistes de La Gorgue-Estaires a voté dans sa réunion de ce soir des remerciements au Parti Républicain Socialiste de Lille, dont vous êtes le Président, pour le subside de 50 francs qu'il a bien voulu envoyer à notre Syndicat afin de lui permettre de lutter pour le triomphe de nos revendications.

En vous prie de transmettre ses remerciements à tous les citoyens qui se sont groupés autour de votre drapeau socialiste, et vous adresse le plus cordial salut des citoyens grévistes de La Gorgue-Estaires.

INCIDENT BIEN INTERESSANT Un sieur Cabry, huissier à Merville, à la requête de M. le procureur de la République, s'est présenté, hier soir, vers trois heures, au domicile de M. le maire de Merville, M. Buziaux Richard, et a remis à sa vieille mère une assignation à comparaître le 7 mai à Hazebroeck, à 9 heures du matin, devant le tribunal correctionnel. Doit-je dire l'émoi de M. le maire et de sa femme? Dans toute la ville, cette intervention de la justice soulève une unanime protestation.

Nous ne citons simplement les faits: Le lundi 27 avril, Buziaux après avoir travaillé toute la nuit à décharger du charbon, s'en fut à la nuit tombante chercher sa femme qui travaille en journée, en lessive, rue des Récollets. Tous deux fort paisiblement rentraient au logis et se dirigeaient vers la rue Neuve, quand une charge de gendarmes vint les surprendre en face de l'Eglise. Entré, les gendarmes allaient assauter des piétons; Buziaux voyant sa femme menacée étre serrée entre un cavalier et le mur, détourna le cheval en s'écriant en proie à une émotion bien légitime: « Attention! prenez garde! n'écoutez pas ma femme ».

Voilà tout le délit; Buziaux ne prononça pas une autre parole, ne fit pas un autre geste. Il est juste de dire que dans la foule que les gendarmes refoulaient, des hubes s'élevaient contre les coups de patte, des protestations, parlementaires peut-être, mais pas académiques. On n'entendait pas pourtant le « vu » de Courlelle. Quoiqu'il en soit, Buziaux, non gréviste, n'était pour rien dans l'échafaudage, pas plus que sa femme avec laquelle il est retourné.

Il est beau protester, sa femme eût beau supplier, on lui mit les menottes et il fut conduit à la geôle municipale.

M. Garnier, président du Cercle démocratique, mis au courant de cette fâcheuse affaire, intervint aussitôt et insista pour la mise en liberté immédiate de Buziaux qu'il connaît pour le plus honnête garçon et le travailleur le plus infatigable du monde.

S'il faut en croire la rumeur publique, il dut parlementer pendant plusieurs heures et les explications avec M. le lieutenant de

gendarmerie furent parfois un peu vives. Enfin, le prisonnier fut relâché.

Tout est bien qui finit bien, pensait-on, dans une bagarre, après K... une méprise est toujours possible. Il n'y aura pas de suites, nous ne parlons plus. Or, voici que ce malheureux est assigné à comparaître devant le tribunal, comme prévenu d'avoir outragé par paroles, gestes ou menaces, les gendarmes D... et A... agents dépositaires de la force publique, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions — et se voir condamner aux peines portées par l'article 224 du Code pénal.

Fort heureusement pour Buziaux, M. Auguste Pétillon, capitaine des pompiers et M. G. Quintin, sergent-major de la Compagnie, ont assisté, avec bien d'autres, à toute la scène. Ils ont promis de se rendre à Hazebroeck et de témoigner en faveur de la victime d'une grave erreur. Or, ces messieurs jouissent d'une parfaite honorabilité et leur témoignage est pour tout le monde un gage suffisant de l'innocence de l'inculpé.

Disons en terminant que le cazier judiciaire de Buziaux est absolument vierge; qu'il est aimé et estimé et n'a jamais eu aucun démêlé avec personne.

Voyons, franchement, dans de pareilles conditions, devant le magnifique exemple de nos camarades grévistes, les gendarmes n'auraient-ils pas mieux fait, mille fois; de renoncer leur malencontreux procès-verbal?

Les témoignages de sympathie que Buziaux rencontre de toutes parts le réconfortent; il se rend à Merville, et il y a encore des juges à Hazebroeck qu'il soit bien assuré en tout cas, qu'il y sera énergiquement défendu.

La Fête du 1er mai

A LILLE. Voici le programme des réjouissances populaires organisées aujourd'hui, par la municipalité: 10 heures, manifestation des délégués des syndicats ouvriers à la mairie.

A 2 heures, boulevard des Ecoles, jeu de balle. Grande lutte de l'ère, en 15 jours, entre Anzin (Napoleon) et les autres grévistes. Les gendarmes n'auraient-ils pas mieux fait, mille fois; de renoncer leur malencontreux procès-verbal?

A 8 heures, grande représentation au Théâtre de l'Un de Luxe, rue d'Artois, offerte aux membres des syndicats grévistes. Le spectacle sera organisé par le Comité de la Fédération des Syndicats de Lille.

Conférence sur l'organisation ouvrière par le citoyen Bracke, membre du Conseil National du Travail.

Les Irresponsables, drame social en 3 actes, de H. Chesquière et Salmber. Le dimanche 1er mai, aura sur la Grand-Place, un concert par la musique des Sapeurs-Pompiers.

Organisés à 8 heures, des bals populaires seront organisés: place Arago; rue de Fives; angle des rues des Guinguettes et de la Cité; place Jacquart; rue du Maréchal; place aux Oignons; rue de Philadelphie; rue de Valenciennes.

APPEL DE